

Inscriptions à la Cantine et Garderie municipales

Madame, Monsieur,

La gestion de la cantine et de la garderie périscolaire est assurée par la Mairie, aussi nous avons le plaisir de vous remettre les **règlements intérieurs** et un **dossier pour l'inscription** de votre (ou vos) enfant(s) à la cantine et à la garderie municipale.

Nous vous demandons de prendre connaissance de ces 2 règlements et de faire retour du dossier d'inscription de la cantine et de la garderie à la **mairie**, le plus rapidement possible, **au plus tard pour le 5 juillet 2021**.

Les modalités de fonctionnement sont exposées dans ces deux règlements, nous vous rappelons simplement que **l'inscription préalable est obligatoire et que l'inscription à l'école ne vaut pas inscription à la cantine et à la garderie**, faute de remise du dossier actualisé au moment de la rentrée scolaire, **les enfants ne pourront être acceptés ni à la cantine ni à la garderie**.

Rappel des documents à fournir :

1. La fiche d'inscription signée (commune pour la cantine et la garderie).
2. Les engagements au respect des deux règlements intérieurs.
3. Les différents autorisations parentales signées (sorties, photos, cas d'urgence).
4. Copie des vaccinations du carnet de santé pour la garderie (même document que celui fourni à l'école).
5. Le cas échéant, fournir les documents nécessaires pour le Protocole Individualisé mis en place pour raison de santé ou en cas d'allergies ou intolérances.

Tarifs en vigueur pour la rentrée scolaire 2021/22 :

Cantine (suivant délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020) :

- Prix du repas pour les enfants :
 - domiciliés à Saint Gérard : 3,15 €
 - domiciliés hors commune : 3,35 €
- Prix du repas à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille
 - domicilié à Saint Gérard : 2,25 €
 - domicilié hors commune : 2,35 €

Garderie (suivant délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020) :

- Prix du goûter pour les enfants :
 - domiciliés à Saint Gérard : 0,70 €
 - domiciliés hors commune : 0,80 €
- Prix de la ½ heure
 - domiciliés à Saint Gérard : 0,75 € €
 - domiciliés hors commune : 0,85 €

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Le maire,
Claude-Albert LE BRIS

